

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Carrefour des lacs

Le 23 avril 2026 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible le 23 avril 2026 à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-carrefourdeslacs

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection par acclamation

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A – province de Québec
- 2 postes pour le groupe B : Thetford Mines secteur Black Lake, St-Joseph-de-Coleraine, St-Ferdinand, Irlande, St-Adrien d'Irlande et St-Julien
- 1 poste pour le groupe C – Disraeli, Disraeli Paroisse, Ste-Praxède, St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Stratford, Stornoway et Beaulac-Garthby

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2026 à 16 h 00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe A (Élue par acclamation)	Groupe B (Élu par acclamation)	Groupe C (Élue par acclamation)
GROLEAU, Mégane	ROUSSEAU, Serge	PATRY, Jacynthe
	Poste non comblé	

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-carrefourdeslacs ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 24 février 2026

Stéphane Labrecque, secrétaire